



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉCISION N° 2026-34 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LAURENT PATIN

Le Directeur Général du Crous de l'académie de Versailles,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7 ;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R 822-13 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 23/04/2024 portant nomination de Monsieur Emmanuel PARISIS dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Versailles à compter du 1er mai 2024.

DÉCIDE

Article 1er :

Monsieur Laurent PATIN, chargé d'exploitation et maintenance, est habilité à signer, les actes et documents relevant du fonctionnement interne de la Direction du Patrimoine Immobilier suivants :

- Constatation et certification du service fait sans limitation de montant dans le cadre du fonctionnement du site hébergement de Versailles.

Article 2 : La présente délégation prend effet à compter de sa date de publication.

Fait à Versailles,

Le Directeur général du Crous de l'académie de Versailles,

M. Emmanuel PARISIS

